

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 10 JUILLET 2020

PRESENTS : LACOSTE Gérard, MARIAUD Yves, LACOTTE Philippe, DELORD Nathalie, BERNIER Thierry, COLINEAUX Jean-Luc, DELUCHE Sylvie, NONCLERCQ Eva.

Absents excusés : VILLEVEYGOUX Bertrand donne procuration à LACOSTE Gérard, FARGE Christophe donne procuration à LACOTTE Philippe, DUMONTEIL Elodie donne procuration à NONCLERCQ Eva, LACOSTE Catherine donne procuration à DELUCHE Sylvie, COLINEAUX Alexandre donne procuration à COLINEAUX Jean-Luc. GLAISE Benjamin, VALEGEAS Fabrice.

Secrétaire de séance Philippe LACOTTE

DELIBERATIONS :

SENATORIALES – ELECTIONS DES DELEGUES :

Election des délégués :

M. le Maire indique que le conseil municipal doit élire 3 délégués en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées : Gérard LACOSTE, Yves MARIAUD, Philippe LACOTTE.

Mrs LACOSTE, MARIAUD et LACOTTE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Mme DELORD, Mrs. VILLEVEYGOUX et COLINEAUX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

NOMINATION DELEGUE CLECT :

Le Conseil Municipal élit un délégué CLECT : M. Bertrand VILLEVEYGOUX.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (ERDF)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus **à 212 euros**.

Délibéré à l'unanimité.

MODULATION DES TARIFS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2020/2021

M. le Maire présente la nouvelle grille des participations familiales pour l'année scolaire 2020/2021 :

TRANCHE (QF mensuel)	TARIFS FAMILLES		
	FAMILLES	FRATRIES -30% (3ème enfant)	FRATRIES -50% (4 enfants et +)
Tranche 1 (0 à 450 €)	30,00 €	21,00 €	15,00 €
Tranche 2 (451 à 650 €)	51,00 €	35,70 €	25,50 €
Tranche 3 (651 à 870 €)	81,00 €	56,70 €	40,50 €
Tranche 4 (871 à 1250 €)	89,00 €	62,30 €	44,50 €
Tranche 5 (> 1250 €)	90,00 €	63,00 €	45,00 €
Navette RPI	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Famille d'accueil (T	81,00 €		

Il est rappelé qu'après le 20 juillet, les inscriptions seront facturées 15 € par la Région.

Délibéré à l'unanimité.